

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur le poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 NOVEMBRE

TRIPOTAGES

La commission du budget a fait bon accueil à la proposition de conversion déposée par le cabinet. Il est extrêmement vraisemblable que la majorité de la Chambre ne se montrera pas plus revêche. La conversion sera décidée. Les petits rentiers auront un grief de plus contre la République, mais ils n'en sont pas à cela près et peuvent se consoler — s'il y a dans cette perspective une consolation — en songeant que le tour des gros viendra ensuite. L'État, il est vrai, use de son droit ; il est quelquefois plus prudent de ne pas le faire, mais ceci regarde nos ministres.

Il y avait deux manières d'opérer la conversion.

On pouvait réduire l'intérêt. Les charges non-seulement du budget de 1888, mais de tous les budgets suivants, se seraient ainsi trouvés allégés dans une certaine mesure. Les rentiers auraient bien été frappés, mais les contribuables eussent éprouvé quelque soulagement. Les rentiers étant tous contribuables, ils eussent ainsi indirectement obtenu une légère compensation.

Ce n'est pas de la sorte qu'on procèdera. On diminue bien en apparence l'intérêt, mais comme on augmente le capital, il se trouve que le service de la dette n'exigera pas un sol de moins dans l'avenir. Ceci était encore permis au gouvernement, mais il n'y a pas besoin d'être grand clerc en finances pour apercevoir immédiatement la différence entre les deux systèmes. Le premier constituait une économie plus ou moins opportune ; le second équivalait à un emprunt pur et simple. On n'économise pas les 37 millions qu'on donne actuellement aux porteurs de 4 1/2 et de 4 0/0 ; on se procure par un véritable moyen de trésorerie cent et quelques millions dont on avait besoin pour maintenir son chiffre de dépenses. On fait bien il est vrai remarquer

qu'il importe peu que le capital de la dette augmente, puisqu'il est entendu qu'on ne le remboursera jamais, mais c'est là un raisonnement qui n'a quelque valeur qu'à condition d'être bien résolu à ne jamais se débarrasser honnêtement du fardeau de la dette en remboursant ses créanciers. Les États-Unis ont un autre système. Ils tiennent qu'il vaut mieux ne pas avoir la dette. Ils paient la leur, et puis qu'on nous les propose si volontiers pour modèles, on devrait bien essayer de les imiter en cela.

Il y a également dans cette opération financière du gouvernement un détail qu'il est bon de signaler.

Le projet comportait une somme de quatre millions pour « frais de négociation ». La commission du budget a trouvé ce chiffre trop élevé. Elle l'a réduit d'abord à un ; puis, sur les instances du gouvernement, à deux millions. L'économie est si notable qu'on est fondé à se demander par quel miracle elle a pu être réalisée. On a malheureusement, en fait d'emprunts, acquis une certaine expérience. On sait que les dépenses matérielles pour une opération du genre de celle qu'on prépare peuvent être, avec quelque précision, évaluées à un million. Les trois autres millions étaient donc destinés à alimenter ce chapitre mystérieux qu'on appelle « frais de publicité et commissions ». La commission du budget a estimé, non sans raison, qu'un million était bien suffisant pour cela, et le ministère a été obligé de s'incliner.

Cette aventure ne lui fait point honneur. Toutes les fois que les républicains se mêlent de manier les finances, on découvre ainsi les faits qui donneraient fort à penser si on n'était pas depuis longtemps fixé à cet égard.

ERNEST BAUDOIN.

RADICAUX ET OPPORTUNISTES

Nous lisons dans le *National* :

« Quelques journaux font allusion à une conversation qui a eu lieu, vendredi, dans les couloirs de la Chambre, entre M. Clé-

menceau et M. Ferry. Voici, d'après nos renseignements particuliers, ce qui s'est passé exactement. M. Ferry était avec M. Testelin, M. Clémenceau s'approcha et causa quelques instants à l'honorable sénateur du Nord, puis, s'adressant à M. Ferry :

« — Ne pensez-vous pas, dit-il, qu'il serait nécessaire que tous les républicains s'entendissent sur ce qu'il y a lieu de faire au sujet de l'enquête ?

« — C'est tout à fait mon sentiment, répliqua M. Ferry.

« — Je ne me trouvais pas à Paris, vous le savez, lorsque M. Cunéo d'Ornano a déposé sa proposition, et j'ai vivement regretté de n'avoir pu assister à la séance. Je pense qu'il eût été bon de demander un quart d'heure de suspension de séance pour permettre à la majorité de se concerter, de s'entendre sur la marche à suivre.

« — La proposition de M. Cunéo d'Ornano, telle qu'elle a été présentée, m'a paru inacceptable, et, à mon sens, il n'y avait qu'à la repousser.

« — Dans tous les cas, et sans que je veuille préjuger la question, mon sentiment est qu'en pareille affaire, une décision ne peut être prise que par le parti républicain tout entier. Je crois qu'il serait bon qu'une réunion plénière de tous les députés républicains ou tout au moins qu'une réunion des bureaux des trois groupes républicains fût tenue avant que la discussion vint à la Chambre sur les propositions de la commission d'enquête.

« — Je pense également qu'il est nécessaire qu'une entente préalable s'établisse entre les diverses portions du parti républicain avant qu'une résolution définitive soit arrêtée, et je suis tout disposé à agir de mon côté auprès de mes amis politiques pour préparer cet accord.

« — J'en ferai autant auprès des miens.

« Cette conversation avait, naturellement, excité la curiosité des députés qui se trouvaient dans les couloirs et, quelques instants après, l'un d'eux disait à M. Clémenceau.

« — Eh ! bien, voilà donc la concentration qui s'opère !

« — Heu ! cette concentration, répondit celui-ci, est moins avancée que je ne le voudrais. Mais, si je ne partage, en aucune façon, la manière de voir politique de M. Jules Ferry, je crois que nous avons l'un et l'autre le droit de dire que nous sommes des patriotes, et je n'hésiterai jamais à m'adresser à lui dans une question aussi grave que celle qu'il s'agit de trancher aujourd'hui, et que nul ne peut songer à exploiter dans l'intérêt d'une nuance politique quelconque. »

Cette conversation n'a été jusqu'ici l'objet d'aucun démenti. C'est là un indice caractéristique de ce qui va très probablement se passer. Les républicains, à quelque groupe qu'ils appartiennent, vont tâcher de s'entendre pour étouffer l'affaire. Ils ont un égal intérêt à écarter la lumière : on découvrirait du côté des radicaux autant de scandales, autant d'abus que du côté des opportunistes. Ainsi, on va se concerter, dans un intérêt mutuel, pour tromper le pays : « donnant, donnant ». Ce n'est pas là assurément la *politique des mains nettes*.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Voici maintenant M. Grévy qui conspire contre ses ministres.

Nous lisons dans la *Nation* :

« Le chef de l'État a reçu ces jours derniers une série de personnages politiques, notamment : MM. Granet et Lockroy, dans la journée de samedi, et, dimanche, M. de Freycinet, avec lequel il a eu un assez long entretien.

« On assure que, s'adressant à M. Lockroy, et parlant du dernier cabinet, M. Grévy aurait laissé échapper cette exclamation : « Vous étiez d'honnêtes gens ! »

« A M. Granet, il aurait manifesté son regret de n'avoir point accepté la démission que M. Rouvier lui offrit lors de la première entrevue, démission qui eût permis la reconstitution totale du cabinet avant la ren-

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Eugène ne devait être absent qu'une heure et demie, mais il ne revint qu'après trois heures, au moment où la nuit allait commencer.

Près de lui, à la grande stupéfaction du sacrilain et de sa femme, marchait, d'un pas ferme, Françoise Dugast.

« Quoi ! c'est vous, ma chère enfant ! s'écria Jeanne en la voyant venir.

Françoise se jeta dans ses bras en pleurant.

« Oui, madame Beauregard, oui, c'est moi qui veux partir avec vous dès ce soir...

« Mais vos parents ?

« Ils ont fini, sur mes vives instances, par me permettre de vous accompagner.

La mère Beauregard serra sur son cœur cette enfant que le ciel semblait lui envoyer.

« Puisqu'il en est ainsi, dit-elle, je serai heureuse et fière de vous emmener ; nous verrons et nous consolons plus tôt mon cher fils.

Beauregard et Pierre Faucheu ne revenaient pas de leur surprise ; un tel dévouement leur semblait au-dessus des forces humaines.

Le cœur des femmes, par quelque côté, reste toujours caché pour les hommes.

Alore, le Potard leur explique qu'il avait trouvé à la Pressaie M. et Mme Dugast avec leur fille ; qu'il leur avait raconté et expliqué tout ce qui s'était passé depuis quelques jours, et qu'il leur avait appris que, le soir même, il devait partir pour Noirmoutier avec son ami Faucheu et la mère de Jean Beauregard. Aussitôt, la jeune fille avait supplié ses parents de la laisser partir avec la mère Jeanne, et bien que cette dernière demande fut avec raison taxée d'imprudence et de folie par le père Dugast, Françoise avait tant prié, tant supplié, tant pleuré, elle avait tellement dit et répété qu'elle ne pouvait plus résister à son supplice, et qu'elle mourrait si on ne lui permettait pas d'aller consoler son fiancé, qu'à la fin ses parents, brisés, vaincus, s'étaient laissés fléchir et avaient donné leur consentement.

Jamais le père Dugast n'avait pu résister aux moindres caprices de sa fille ; comment eût-il pu, dans ces circonstances, résister à ses pleurs et à son désespoir ?

« C'est très bien, murmura Faucheu, mais, à Noirmoutier, que ferons-nous de ces dames ?

« Nous verrons, répondit le Potard ; elles reviendront toutes seules si nos amis doivent encore rester dans l'île. En tous cas, il n'y a pas moyen de songer à les écarter de nous.

« Mais, reprit le père Beauregard, n'est-ce pas une imprudence ? ma femme et M^{lle} Françoise ne mettront-elles pas les gendarmes sur la trace des évadés ?...

« Espérons que non. Nous allons partir cette nuit, et personne ne saura où nous sommes.

Les braconniers étaient décidément incorrigibles ! Ils s'imaginaient, dans leur simplicité et dans leur ignorance des choses, que la nuit suffisait pour égarer la justice.

Une heure après, l'obscurité étant tout à fait venue ; la mère Beauregard, Françoise et le Potard se dirigèrent vers le carrefour où Faucheu les attendait avec une voiture retenue d'avance, et qui avait été choisie de manière à pouvoir dissimuler les fugitifs.

Les quatre personnages, remplis d'une émotion contenue, montèrent silencieusement dans le véhicule, et quand Faucheu lança son cheval dans la direction de Nantes et de Pornic, le silence était complet autour d'eux, la nuit était sombre et il semblait bien que nul ne les avait aperçus.

CHAPITRE XII

Le vieux Michel

La ville de Pornic est, comme chacun le sait, une des stations balnéaires les plus connues sur les côtes de l'Océan. Coquettement assise sur les

rivages de l'Atlantique, avec ses falaises, son vieux château, son joyeux petit port et ses nombreuses barques de pêche ou de plaisance, elle offre, pendant la belle saison, le coup d'œil le plus animé et le plus charmant.

Elle est, au sud de l'embouchure de la Loire, ce qu'est, au nord, le Croisic.

Un chemin de fer conduit de Nantes les voyageurs, les touristes, baigneurs ou baigneuses qui peuplent toutes les maisons de la ville et les villas de la côte, jusqu'aux fermes des environs.

L'hiver, Pornic redevient plus solitaire et plus triste. On n'y voit plus guère que les commerçants et les matelots qui vont et viennent sur le port, se livrent à la pêche et naviguent aux alentours vers Noirmoutier, Préfailles, Beauvoir, Saint-Nazaire et Paimbœuf.

A la fin de l'automne, dans les premiers jours de décembre, par un de ces beaux soleils que la nature accorde encore, comme pour faire regretter le mois d'août, quatre marins s'appretèrent à quitter Pornic sur une belle chaloupe que nos lecteurs connaissent déjà, et qui s'appelait le *Saint-François*. C'étaient Cartahat, le patron, et trois maîtres d'équipage qui retournaient à Noirmoutier par cette occasion, Fîle-à-Voile, l'Islançais et l'Équateur.

Déjà, les voiles étaient levées et battaient le long des mâts, le petit canot était attaché à l'arrière ;

trée des Chambres, ainsi que le plan en avait été arrêté primitivement à Mont-sous-Vaudrey au cours de l'été.

» D'autre part, on assure que le chef de l'État aurait déclaré à M. de Freycinet, qui l'avait vivement félicité et encouragé, que placé, aux termes de la Constitution, au-dessus des compétitions des partis, il entendait s'enfermer dans son rôle, comme il avait toujours fait : qu'il n'avait donc pas à intervenir directement ni indirectement dans les incidents parlementaires qui pouvaient surgir, ni à peser sur leur solution par une menace de démission à laquelle il n'avait jamais songé.

» S'il y a des responsabilités, elles incombent au ministère constitutionnellement responsable.

M. Grévy disant pis que pendre des ministres en fonctions, c'est un fait bien ancien mais toujours curieux.

LA QUESTION DE CONFIANCE

Si la proposition tendant à réduire de deux à un million le crédit réclamé par le gouvernement comme nécessaire aux frais de la conversion projetée est déposée, on assure que le cabinet est décidé à poser la question de confiance.

CANALISONS

Il paraît qu'on va canaliser. Le salut est dans la canalisation. Dès qu'un homme madré eut dit : « Il faut canaliser », le parti républicain, presque en entier, a vivement applaudi.

Nous lisons dans l'*Echo de Paris* :

« Un mot a fait fortune hier, on a dit qu'il faut canaliser l'enquête.

» Cela est absolument juste et nécessaire. Il faut que la Commission ait un mandat limité et précisé, et qu'elle se garde bien de sortir du champ d'action qui lui sera tracé.

» A ces conditions on aura donné satisfaction aux légitimes susceptibilités de l'opinion, sans provoquer dans le gouvernement la crise que l'on pouvait prévoir, et qu'il fallait éviter.

ESSAYEZ !

Sous ce titre, le *Paris* s'indigne qu'on puisse parler de canaliser. M. Charles Laurent écrit :

« Quand on a jeté à la foule indignée le nom de M. Wilson comme celui de l'homme véritablement responsable des derniers scandales, la foule a battu des mains, car elle a compris qu'on disait vrai et que moralement, quel que soit le crime de Caffarel, Wilson est plus coupable encore que lui.

» Et vous voudriez maintenant arrêter ce mouvement, « canaliser » cette enquête, ô profonds politiques pour qui chaque question cache des intérêts de groupes et des combinaisons de couloirs ? Vous voudriez répondre à ce déloyal mouvement d'indignation qui secoue la France entière, par de petites mesures et de petites restrictions ?

» Essayez !

» Essayez d'empêcher que ce noble pays rejette comme des insectes immondes tous ceux qui essaient de s'accrocher à sa peau et de vivre de son sang.

» Je vous dis qu'il voit clair, maintenant, et qu'il saura bien se faire rendre, si vous ne la lui donnez de vous-mêmes, la justice complète et clairvoyante qu'il attend.

FLOURENS CONTRE GOBLET

On lit dans le *Figaro* :

« M. Florens est décidément un homme d'esprit.

» Aux bouillantes objurgations de M. Goblet, il répond par les lignes suivantes :

« M. Florens ne se souvient pas qu'à l'occasion de l'incident Schnaebli il était soumis au conseil des ministres un projet de mobilisation. »

» Il est impossible à un ministre des affaires étrangères d'être plus explicite. Il y a beaucoup de cas où la mémoire est utile et d'autres où ses défaillances sont précieuses.

GARE A L'ÉTRANGER !

Quand les républicains veulent renverser un ministère qui leur déplaît, ils disent : C'est à cause de l'étranger.

Ils emploient la même ficelle pour conserver leur Rouvier, leur Grévy et leur Wilson.

On lit dans la *France* :

« Ne parlons pas seulement de l'intérieur. » L'Europe est dans une situation troublée ; la crainte de la guerre agite tous les esprits prévoyants, de l'Atlantique à l'Oural. Nous osons le demander à M. Grévy : Ne croit-il pas que sa retraite volontaire risquerait de diminuer les chances de paix ?

C'est drôle !

Dimanche, tous les journaux ont annoncé que le général Gresley était atteint d'aliénation mentale.

Le *Gaulois* donne un démenti à cette rumeur :

« Nous avons vu le général hier soir, à sept heures. Il était à table et mangeait d'un fort bon appétit. Le bruit soulevé autour de sa prétendue affection mentale le fait beaucoup rire. »

INSTABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'instabilité ministérielle inspire à la *République française*, organe républicain, ces lignes mélancoliques :

« Nous avons vu passer, comme dans une lanterne magique, tant de ministres, tant de ministres, que nous ne savons même plus leurs noms. Ils nous font l'effet de voyageurs descendant dans des hôtels garnis. Le garçon prend leur valise, et le lendemain, bonjour, adieu ! Il ne reste d'autre souvenir d'eux qu'un paraphe sur un registre. »

Cet avertissement, c'est l'éclatante approbation ;

faite par des républicains, de ce passage des Instructions de M. le Comte de Paris relativement aux ministres :

« La Monarchie devra rétablir l'économie dans les finances, l'ordre dans l'administration, l'indépendance dans l'exercice de la justice. Elle devra relever pacifiquement notre situation en Europe, nous faire respecter et rechercher par nos voisins. Les ministres qui la serviront dans cette grande entreprise ne sauraient en poursuivre la réalisation avec persévérance s'ils ont la crainte de voir leurs efforts interrompus par un simple accident parlementaire. Ils se sentiront affranchis de cette crainte le jour où ils seront responsables, non plus devant une seule Chambre omnipotente, mais devant les trois pouvoirs investis de la puissance législative. Ainsi, les députés ne pouvant plus élever ou renverser les ministères, n'exerceront plus cette influence abusive qui est aussi funeste pour l'Assemblée que pour l'administration. »

Les journaux de Toulouse ont relaté, ces jours derniers, les scandales qui se sont produites à l'occasion de la distribution des récompenses de l'Exposition.

Les décisions des jurys ont été méconnues ou plutôt falsifiées. Par qui ? L'opinion veut le savoir. Il y a des hommes responsables à la tête de cette vaste organisation. Y aurait-il, là encore, des tripotages républicains ? On veut connaître les Limouzin et les Wilson de Toulouse.

LA FAMILLE BOULANGER

En parlant de l'entrée, aujourd'hui démentie, de M^{lle} Boulanger aux Carmélites, on a donné des détails erronés sur la famille du général commandant à Clermont-Ferrand. En voici de puisés à une bonne source, dit le *Figaro* :

Le père du général Boulanger était maître-clerc d'avoué à Rennes lorsqu'il fit la connaissance en cette ville d'une jeune Anglaise catholique, M^{lle} Griffith, dont la grand-mère était Américaine et dont la mère était venue se fixer en Bretagne. Il l'épousa et en eut trois enfants, un fils aîné mort aux États-Unis pendant la guerre de sécession à laquelle il avait pris part, une fille mariée depuis à M. Le Prédour, aujourd'hui commissaire général de la marine, et le général actuel.

Le général, étant capitaine, a épousé une de ses cousines, M^{lle} Renouard, fille d'un consul à Corfou. Il en a eu deux filles qui ne se destinent pas à entrer en religion, mais dont les sentiments catholiques ne font de doute pour personne. On raconte qu'à l'Hôtel du Louvre, l'aînée de ces demoiselles faisait le signe de la croix avant de s'asseoir à la table d'hôte.

La mère du général est encore vivante. Elle a quatre-vingt-trois ans et vit avec un frère plus jeune qu'elle à Paris.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 octobre.

Les incidents récents ainsi que la perspective de la conversion influencent légèrement sur les cours qui mollissent un peu : 3 0/0, 81.95 ; 4 1/2 0/0, 109.

L'action du Crédit Foncier cote 1,395. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires qui justifie leur prix d'achat qui permet de réaliser des bénéfices sérieux par une réalisation prochaine au cours de 500. Les capitalistes se hâtent de profiter des cours actuels de 480 et 485.

La Société Générale est très ferme à 452. Les transactions au comptant sont très suivies ; à terme elles sont également bien tenues quoique moins nombreuses.

La Banque d'Escompte est demandée à 468. Ces tendances continuent à porter le titre sur le cours de 500 qui en est le cours normal.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 605. Le 2 novembre il sera détaché un coupon de 7.50.

Nous remarquons dans le bilan de l'Abeille-Vie que cette compagnie a acheté pour 800,000 francs de nues-proprétés en 1886. Nous savons que l'Abeille a, pour ce genre d'opérations, des conditions particulièrement avantageuses ; aussi engageons-nous les personnes qui désirent céder des nues-proprétés à s'adresser à elle.

Les Polices A B de l'Assurance financière continuent à figurer parmi les valeurs de placement dignes d'attirer l'attention des capitalistes par les garanties qu'elles présentent et l'intérêt annuel qu'elles rapportent, intérêt qui est de 5 0/0.

L'action de Panama est très ferme à 356. Les diverses obligations sont très recherchées, notamment les titres 6 0/0, remboursables à 1,000 francs. Les actions de nos chemins de fer sont bien tenues. Les obligations sont fermes.

Nouvelles militaires.

Les musiques militaires

Le ministre de la guerre vient de prendre une mesure qui est de nature à compromettre gravement les musiques militaires. Le budget qui était précédemment de 7,000 francs par musique et par an vient d'être réduit à 5,000 francs.

C'est justement sur les éléments essentiels de ces musiques, sur les musiciens *commissionnés*, qu'a porté la diminution.

Des artistes de talent, engagés depuis de longues années en qualité de gagistes, ont subi une diminution de plus de moitié sur leurs appointements : tel qui touchait 75 fr. par mois, en touchera seulement 30, soit 45 francs de moins. Ajoutons que, pour la plupart, les musiciens *commissionnés* n'ont accepté leurs fonctions que sur des instances répétées, qu'ils sont presque tous mariés et pères de familles et n'étaient entrés dans les musiques militaires qu'avec l'espoir d'obtenir un jour une retraite honorable.

Quant aux musiques elles-mêmes, leur existence se trouve gravement compromise. Personne n'ignore que les musiciens *commissionnés* forment la base même d'une musique militaire.

Ils en sont comme l'âme et représentent l'élément stable à côté de l'élément sans cesse renouvelé fourni par les différentes classes. Qu'adviendra-t-il de ces musiques avec le service de trois ans et comment obtenir un ensemble passable avec des hommes qui ne passeront pas deux ans sous les drapeaux ! On le voit, les musiciens *commissionnés*, en abandonnant les régiments où leur solde devient insuffisante, entraîneront la ruine de ces musiques.

Allons, on peut appliquer au général Ferron le vers connu :

Cet homme, assurément, n'aima pas la musique !

TAMBOUR-MAJOR

On sait comment, dans les régiments, le colonel se procure un tambour-major. C'est quelquefois un jeune soldat, le plus souvent un ancien sous-officier ou brigadier de grande taille ayant servi dans les cuirassiers ou dans l'artillerie, que l'on nomme successivement, après les délais réglementaires, caporal, sergent, sergent-major, pendant qu'on lui fait apprendre ce qu'il devra enseigner aux tambours et aux clairons. Dans ces conditions, quand il est nommé tambour-major, sa compétence comme instructeur est fort contestable, et, du reste, ce sont les caporaux, anciens tambours ou clairons, qui donnent réellement l'instruction. C'est à ce sous-officier, dont l'instruction générale est parfois la plus rudimentaire, dont l'instruction technique est le plus souvent fort médiocre, que l'on donne non-seulement le grade de sergent-major, mais encore une solde supérieure à celle de ce grade, et une tenue sinon dispendieuse, du moins beaucoup plus coûteuse.

Le tambour-major peut être supprimé, et il n'en résultera aucun inconvénient pour l'instruction des tambours ; c'est donc une dépense absolument inutile. Les régiments allemands n'ont pas de tambour-major. L'instruction est donnée, dans chaque bataillon, par le tambour de bataillon (notre caporal-tambour), et quand, pour une raison quelconque, les tambours d'un régiment doivent être réunis, c'est le plus ancien tambour de bataillon qui en prend le commandement.

C'est surtout dans les régiments régionaux dont les bataillons seront dispersés dans les divers ouvrages des places qui leur sont affectées comme garnison, que l'emploi de tambour-major, qui n'est déjà pas indispensable dans un régiment ordinaire, sera à plus forte raison inutile ; le tambour-major n'ayant avec lui que les tambours du bataillon — peut-être fractionné — qui se trouvera avec l'état-major du régiment.

Si l'on veut absolument un sous-officier chef des caporaux-tambours, que ce soit tout simplement — et encore en déduction d'un caporal — un sergent-tambour recruté exclusivement parmi les caporaux-tambours, et possédant, par suite, l'instruction technique nécessaire, ayant même solde et même tenue que les autres sergents du régiment, et susceptible, comme eux, de se rengager ou d'être admis comme *commissionné*.

(Progrès militaire.)

tous les agrès de rechange, vergues, cordages, avirons, etc., étaient soigneusement rangés sur le pont.

Cartahut avait donné le signal, et déjà l'Islandais et l'Equateur s'apprétaient à tirer l'ancre.

Cependant la mer était grosse, et un fort vent du Nord jetait de fortes vagues par-dessus la jetée.

— Nous avons du gros temps, dit File-à-Voile.

Cartahut examina l'horizon.

— C'est vrai, mais l'orage ne viendra pas avant la nuit prochaine.

— Faut-il lever l'ancre ? demanda l'Equateur.

— Oui, répondit Cartahut, à la grâce de Dieu !

Au même instant, deux gendarmes parcouraient le port et demandaient partout s'il n'y avait pas un bateau en partance pour Noirmoutier. Apercevant de loin le *Saint-François* qui s'appréta à quitter la rade, ils accoururent et hélèrent le patron.

L'un d'eux était un homme déjà âgé, aux cheveux et à la moustache grisonnants, à l'air énergique et rude.

C'était le vieux Michel, brigadier de Durtal.

L'autre était aussi un brigadier, mais jeune encore, lesté et bien découplé. Nos lecteurs le connaissent également : c'était Lutscher, de Châteaubriant.

Tous les deux avaient reçu une mission de confiance de leurs chefs respectifs.

Ils devaient se rendre à Noirmoutier, où l'on

présuait, d'après les affirmations du juge de paix, M. Damblé, que devaient être Rouget et Beaugard, les deux forçats évadés du bagne de Rochefort, que l'on ne parvenait pas à retrouver.

On avait pensé, non sans raison, que ces deux hommes, qui avaient arrêté naguère les deux condamnés, n'hésiteraient pas un instant à les reconnaître.

Le vieux Michel, se campant sur la jetée, fit un porte-voix de ses deux mains :

— Ohé ! du bateau !

— Ohé !

— Vous partez pour Noirmoutier ?

— Oui.

— Voulez-vous nous prendre ?

— Cela dépend ; la mer est grosse.

L'Equateur regarda Cartahut, et, de façon à n'être pas entendu de la jetée :

— Je n'aime pas, dit-il, à naviguer avec ces messieurs-là.

— Oui, reprit l'Islandais, ils ont toujours quelques petites contraventions à signaler.

— C'est pour verbaliser.

— Mais il faut payer l'amende.

Cartahut, cependant, passait avec hésitation la main dans sa barbe rousse.

(A suivre.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME
« L'UNION SAUMUROISE »

Concours des 30 octobre et 1^{er} novembre 1887

FUSIL DE GUERRE. — TIREURS : 88.
1^{er} Prix, M. Perreau, Emile, de Saumur.
2^e — M. Langlois, Narcisse, de Saumur.
3^e — M. Menier, E., fils, de Saumur.
4^e — M. Monagé, Marcel, de Saumur.
5^e — M. Broum, Emile, de Saumur.

CARABINE DE PRÉCISION. — TIREURS : 113
1^{er} Prix, M. Monagé, Marcel, de Saumur.
2^e — M. Langlois, Narcisse, de Saumur.
3^e — M. Milon, Stéphane, de Saumur.
4^e — M. Boucheaux, d'Angers.
5^e — M. Boutin, Léon, de Saumur.
6^e — M. Boissier, de Saumur.

Saumur, 1^{er} novembre 1887.

Le Vice-Président,
MILON, STÉPHANE.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment
territorial d'infanterie, à Saumur.

Concours général du 30 octobre 1887

FUSIL GRAS, A 200 MÈTRES
1^{re} SÉANCE. — 1^{re} classe. — 1^{er} prix, M. Monagé; 2^e, M. Pelou; 3^e, M. Guerin; 4^e, M. Bouchereau; 5^e, M. Menier (L.); 6^e, M. Puichaud; 7^e, M. Milon.

2^e classe. — 1^{er} prix, M. Chivert; 2^e, M. Bonneau; 3^e, M. Doussain; 4^e, M. Rolland (Remy); 5^e, M. Gourret.

3^e classe. — 1^{er} prix, M. Cesbron; 2^e, M. Rolland.

2^e SÉANCE. — 1^{re} classe. — 1^{er} prix, M. Pelou; 2^e, M. Guerin.

2^e classe. — 1^{er} prix, M. Chivert; 2^e, M. Doussain.

3^e classe. — Prix, M. Coutant.

Concours d'honneur et championnat le dimanche 6 novembre 1887, à 9 heures du matin.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'ensemble de la proposition de loi ayant pour but d'accorder des pensions viagères aux survivants des blessés de Février 1848 (adopté par 327 voix contre 490), tous nos députés ont voté contre.

Après l'interpellation de M. René Brice sur les adjudications des fourrages pour l'armée, nos députés ont aussi voté contre l'ordre du jour pur et simple, et pour l'ordre du jour de M. René Brice, ainsi conçu :

« La Chambre invite M. le ministre de la guerre à revenir au régime de la gestion directe et à fractionner les adjudications de fourrages par garnison, par nature de fourrages et par mois, et passe à l'ordre du jour. »

Ils ont voté contre la loi dite de « la liberté des funérailles » et contre l'urgence réclamée pour la loi concernant le traitement des instituteurs.

Intéressant travail qui vient d'être fait à l'occasion de la rentrée des classes : En 1875, on comptait 7,500 écoles congréganistes libres avec 500,000 élèves.

Actuellement, il y a en France 40,067 écoles congréganistes qui donnent l'enseignement à 4,007,000 élèves. Les écoles libres créées depuis dix ans ont à peu près rendu aux écoles congréganistes tout ce que les laïcisations leur avaient fait perdre.

M. Georges Goisard, des Rosiers-sur-Loire, élève interne du collège de Beaufort, vient de subir avec succès, devant la Faculté de Poitiers, l'examen du certificat d'études pour les grades de pharmacien de 2^e classe ou d'officier de santé.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — On nous annonce, pour lundi prochain 7 novembre, une représentation du *Fils de Porthos*, le drame à grand spectacle qui a été joué plusieurs fois déjà à Angers.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — M^{lle} Fincken, premier prix du Conservatoire, qui a tenu l'emploi de première chanteuse légère avec grand succès à Lyon, Alger, etc., vient d'être engagée par M. Justin Née, pour tenir l'emploi de M^{lle} Pelosse dont l'engagement a été

résilié. M^{lle} Fincken fera son premier début demain jeudi dans la *Traviata*.

M^{me} Justin Née, qui devait chanter au concert populaire de dimanche, étant indisposée, a été remplacée par M. Delmas, ténor, qui a chanté la romance du *Pêcheur de Perles* et celle de *Mignon*.

DOUÉ-LA-FONTAINE. — Pendant l'absence du sieur Guitton, marchand de chaussures, qui était allé aider son père à vendanger, des malfaiteurs se sont introduits chez lui après avoir fracturé la serrure de la porte d'entrée, ils ont fouillé partout, puis ont mis le feu au magasin.

Les pertes par suite de l'incendie sont évaluées à 6,600 francs.

LE TÉLÉGRAPHE ET LE MEETING DE TOURS

Le télégraphe n'a pas chômé, dans la nuit de mardi à mercredi. On nous affirme que le meeting a donné lieu, au bureau de Tours, à l'expédition d'environ 45,000 mots.

Pour assurer un service aussi formidable, l'administration centrale avait été forcée d'envoyer des employés de renfort : un contrôleur ingénieur et 4 employés télégraphistes très expérimentés.

On avait ajouté aux deux appareils Hughes (appareils imprimant directement les dépêches) du bureau de Tours, quatre nouveaux appareils du même système envoyés dimanche de Paris, et montés lundi dans la journée.

Tout le personnel de Tours était sur pied, Monsieur le Directeur du département et Monsieur l'Ingénieur en tête.

VIOLATION DE TOMBE

Nous osons recommander à M. Wilson, à M^{mes} Limouzin, Ratszi et C^{ie}, M. Bost-Lamondie, maire de Montmorillon (Vienne); il mérite la croix au rabais. D'autres ont désaffecté une église, pour y mettre le cadavre de Victor Hugo; lui a désaffecté des tombes, pour ne rien mettre à la place, dans le seul espoir de vexer des chrétiens vivants en outrageant les cendres de vénérables ecclésiastiques, morts depuis vingt, trente et quarante ans.

La reconnaissance publique, avec le consentement et le concours des municipalités — fort diverses d'opinions — qui se sont succédé à Montmorillon depuis 1848, avait déposé autour de la croix du cimetière de Saint-Martial, les restes des trois derniers archiprêtres et de deux prêtres ayant appartenu à la ville par leur naissance ou leurs services. Ce pieux hommage ne gênait personne; il faisait honneur à la population; il n'avait jamais eu d'inconvénients et ne pouvait pas en avoir; il n'avait soulevé aucune réclamation.

M. Lamondie a imaginé un beau jour de faire jeter dans un coin du cimetière ces modestes monuments qui l'offusquaient, paraît-il, et, tout en laissant au même endroit les dépouilles mortelles qu'ils avaient abritées, il a désaffecté les quelques mètres du rond-point, occupés par ces tombeaux.

La profanation est un fait accompli, en violation des droits des familles, du respect dû aux morts. Les cinq prêtres ainsi outragés ont laissé des parents; personne n'a daigné les avertir. Ni l'éminent professeur à l'Université de Lille, neveu de M. l'abbé Grousseau, l'un des archiprêtres ainsi outragé, ni les neveux de son successeur M. l'abbé Giraud, dont l'un est juge épuré du tribunal de Bressuire; personne des intéressés n'a pu savoir l'attentat commis contre leurs vénérés parents autrement que par la rumeur publique et lorsqu'il a été consommé. Nous espérons qu'il ne restera pas impuni. En attendant, nous le livrons à l'appréciation de tous ceux qui ont le sentiment des convenances : ils en feront justice.

LA TEMPÊTE DU 30 OCTOBRE

La tempête qui a régné sur notre région dans la nuit de samedi à dimanche, de deux heures à cinq heures du matin, a sévi sur la Manche et la mer du Nord.

A Calais, plusieurs bateaux de pêche se sont réfugiés dans le port, où des accidents assez graves ont eu lieu.

Lundi, les bassins étaient encombrés par les navires venus chercher un refuge et fuyant l'ouragan, qui s'est terminé dimanche soir par la chute de grêlons de la gros-

seur de noisettes accompagnés d'éclairs et de tonnerre.

Les poteaux télégraphiques sont abattus sur plusieurs points.

Au Havre, la tempête a causé beaucoup de dégâts.

A Dunkerque, le vaisseau hollandais *Hélène* a été jeté à la côte. La femme du capitaine, le capitaine, ses deux enfants et deux matelots ont péri.

A Brest, les dégâts en rade et dans l'intérieur de la ville sont considérables.

A Amiens, il y a eu de nombreuses cheminées projetées dans la rue, et la croix de la cathédrale menace de tomber.

Dans la banlieue de Lille, un clocher s'est écroulé.

A Tourcoing, une dame a été tuée par une tuile.

Des dépêches de Londres et de Bruxelles signalent les ravages considérables occasionnés par la tempête. Plusieurs navires ont fait naufrage et de nombreux marins ont péri.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 3 novembre,

Débuts de M^{lle} FINCKEN, 1^{re} chanteuse légère

La Traviata, opéra en 4 actes, musique de Verdi.

Samedi 5 novembre,

Galathée, opéra-comique en 2 actes.

M. Choufleuri, opérette en 1 acte.

A l'étude : *La Cigale et la Fourmi*, opérette nouvelle, grand succès de la Gaîté.

Bibliographie.

LES MYSTÈRES DE LA FRANC-MACONNERIE DÉVOILÉS PAR LÉO TAXIL. — Beau volume grand in-8^o de plus de 800 pages, orné de 100 gravures de P. MAJANEL. — Prix : 10 francs. — Éditeurs : Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que le grand ouvrage que Léo Taxil publie en livraison, est terminé. Il est complet en 20 séries au prix de 50 centimes et peut être dès maintenant acheté complet.

Cet ouvrage, d'une importance capitale, est certainement, à la fois, le plus complet et le plus clair de tous ceux qui ont été publiés sur la Franc-Maçonnerie. Il n'est pas une révélation de l'auteur qui ne soit accompagnée d'un document à l'appui. Dès ses premières divulgations, en 1835, M. Léo Taxil a montré qu'il était armé de toutes pièces, et il l'a si bien établi que pas un Franc-Maçon n'a osé contester l'existence des rituels reproduits dans *LES FRÈRES TROIS-POINTS, LE CULTE DU GRAND ARCHITECTE ET LES SŒURS MACONNES*, ni l'exactitude des récits impartiaux de l'auteur. Quelques journaux, inféodés à la Franc-Maçonnerie, ont crié à la trahison; mais aucun n'a songé à nier : ils savaient bien qu'en présence d'une lumière aussi éclatante, le moindre démenti ne pouvait être opposé à une publication étayée par les documents les plus authentiques. Aujourd'hui, M. Léo Taxil donne à son œuvre une nouvelle forme; c'est un ouvrage vraiment encyclopédique qu'il écrit au sujet de la Franc-Maçonnerie. Tout est passé en revue, tout est exposé avec une netteté et une précision dont personne n'a approché jusqu'à ce jour. Enfin, ce qui rend cet ouvrage parfait, c'est l'accompagnement du texte par des dessins explicatifs, rendant d'une manière rapprochée la physionomie de tous les incidents mystérieux les plus saillants des Loges et Arrière-Loges.

On peut toujours se procurer au même prix les livraisons ou les séries qui manquent en envoyant mandat ou timbres-poste à MM. Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, ou aux dépositaires régionaux.

FAITS DIVERS

LES VICTIMES DE LA « LIBERTÉ »

La statue de Bartholdi, à New-York, offre depuis quelque temps un inconvénient qui n'avait pas été prévu. On sait que le bras du colosse tient, élevé en l'air, un flambeau qui sert de phare et éclaire la rade de la grande ville américaine. La lumière électrique en est tellement puissante que les innombrables oiseaux migrateurs qui s'en vont dans l'Amérique du Sud viennent, éblouis, se briser contre ce soleil et tomber au bas de la statue : on en a ramassé, ces jours derniers, plus de 20,000, de cent espèces différentes, tant tués que blessés.

FORCE D'INERTIE. — Nous empruntons aux *Récréations Scientifiques*, de M. Tissandier, la curieuse expérience suivante, qui se rattache au principe d'inertie :

On place une pièce de 50 centimes sur une table couverte d'une nappe ou d'une

serviette. On la coiffe d'un verre retourné de telle façon que le verre repose sur deux pièces de 40 centimes. On pose alors le problème suivant aux assistants : Il s'agit de faire sortir la pièce de 50 centimes de dessous le verre sans toucher à celui-ci et sans rien glisser à sa partie inférieure.

Pour résoudre ce problème, il suffit de gratter la nappe dans le voisinage du verre avec l'ongle de l'index : l'élasticité du tissu communique le mouvement à la pièce de 50 centimes et, par suite de son inertie, celle-ci progresse peu à peu en se rapprochant du doigt qui agit, jusqu'à sortir complètement du verre.

CONSEILS ET RECETTES.

COLLE-FORTE RÉSISTANT A L'HUMIDITÉ

Dans les ateliers dont l'atmosphère est humide, les sous-sols industriels, les puits d'extraction, on éprouve de grandes difficultés à réunir et rassembler les courroies de cuir employées dans les transmissions de mouvement, parce que l'humidité ôte aux formules de colles usitées leurs qualités. Voici, pour ce cas particulier, une formule infailible, paraît-il, qui nous est indiquée par le *Paper trade*. On prend un demi-litre de colle-forte auquel on ajoute trois fortes cuillerées d'huile de lin cuite; on chauffe en agitant pendant deux heures et en remplaçant l'eau qui s'évapore de façon à maintenir la même consistance; finalement on ajoute une cuillerée de blanc de Meudon, on mélange bien intimement et l'on est en possession d'une colle capable de braver les intempéries et les vapeurs les plus délayantes.

Quelques heures agréables à passer en lisant l'Almanach des Pilules Suisses, donné gratuitement dans toutes les pharmacies. 64 pages illustrées.

LEÇONS DE FRANÇAIS, D'ANGLAIS
ET DE PIANO

M^{lle} FISCHER, brevetée du degré supérieur pour les langues française et anglaise, 49, rue d'Orléans.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean.

PRIX COURANT DES FROMAGES

Camembert de l'Orne, la pièce.....	0.60
Port Salut..... le 1/2 kilog.	1.50
Hollande pâte grasse.....	1.00
— croûte rouge.....	1.10
Gruyère de la Comté.....	0.90
— suisse Emmenthal.....	1.20
Roquefort.....	1.60

LA VÉRITABLE EAU DENTIFRICE
DE
BOTOT
est seule approuvée
PAR
L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
Sa supériorité sur les autres dentifrices est donc bien affirmée par une aussi sérieuse recommandation; aussi l'emploi simultané de l'EAU et de la POUDRE de BOTOT est-il spécialement indiqué.
Écrire la signature : M. J. BOTOT.
ENTREPOSÉ : 229, Rue Saint-Honoré, PARIS
France & Etranger : Chez les principaux commerçants

Le **ROBBOUYEAU-LAFFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : *Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme*. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires. Le **ROB BOUYEAU-LAFFECTEUR A L'IODURE DE POTASSIUM** est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : *Ulcers, Tumeurs, Gommès, Exostoses*, ainsi que le *Lymphatisme, la Scrofule* et la *Tuberculose*. Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm^{ie}, 102, r. Richelieu, Succ^r de ROUYEAU-LAFFECTEUR.

Infailible : Inoffensif :

ANTI-COQUELUCHE REIGNIER

Saumur : pharmacie CHÉREVERGNE (30, rue de la Tonnelle). Prix : 3 francs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE GIBAUT.

Les créanciers de la faillite du sieur Gibaut, marchand de cuirs à Saumur, sont invités de nouveau à se rendre au Tribunal, le mardi 8 novembre 1887, à une heure 1/2 du soir, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et les affirmer devant M. le juge-commissaire.

Les créanciers convoqués par le présent avertissement qui n'auraient pas encore remis au syndic de la faillite ou au greffe du Tribunal leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre, des sommes par eux réclamées, sont priés de le faire quelques jours avant la vérification ci-dessus indiquée; chaque créancier peut se faire représenter par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(751) Le Greffier, GAUTIER.

FAILLITE EVRARD.

Par jugement en date du 31 octobre 1887, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Evrard, marchand forain, demeurant à Saumur, rue Notre-Dame, 29; a fixé provisoirement au jour du jugement l'ouverture de ladite faillite, a nommé M. Baugé, Florestan, juge-commissaire, et M. Proust, Ludovic, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait : (752) Le Greffier, GAUTIER.

Études de M. André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M. BEAUREPAIRE, et de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE SUR LICITATION

Aux enchères publiques, ENTRE MAJEURS ET MINEURS, ET EN 2 LOTS, Au plus offrant et dernier enchérisseur, DE

MAISON

Grange, Cour, Jardin ET DÉPENDANCES

Le tout situé à Balloire, commune de Méron (M.-et-L.)

Dépendant tant de la communauté de biens ayant eu cours entre les époux Jean BONNET-FLEURIAU, que de leurs successions respectives:

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 27 novembre 1887, à une heure de l'après-midi, en la salle de la mairie de Méron, par le ministère de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-deux octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de: 1° M. Louise Bonnet, veuve en premières noces de M. Louis Hurtault et épouse en secondes noces de M. Louis Gautier, propriétaire, et de ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Brézé; 2° M. Eugène Bonnet, propriétaire, demeurant à Balloire, commune de Méron; — Demandeurs, ayant pour avoué M. André Popin, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière,

D'une part; En présence ou eux dûment appelés de: 1° M. Prosper Bonnet, propriétaire, demeurant à Balloire, commune de Méron, tant en son nom personnel que comme administrateur légal des biens de ses enfants mineurs; 2° M. Hurtault, demeurant à Brézé, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Louis Hurtault, son petit-fils, issu du mariage d'entre M. Louis Hurtault, actuellement décédé, et dame Louise Bonnet, faisant fonctions de tuteur par suite de l'opposition d'intérêts existant entre ledit

mineur et M. Gauthier, sa mère; — Défendeurs ayant pour avoué M. Vincent Le Ray, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12,

D'autre part; Et aussi en présence ou lui dûment appelé de M. Charles Fleuriau, propriétaire, demeurant à Balloire, commune de Méron, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Louis Hurtault, sus-nommé;

Il sera, le dimanche vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure de l'après-midi, procédé par le ministère de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques, et en deux lots, des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix suivants, fixés par le jugement sus-énoncé, savoir:

DÉSIGNATION

1er Lot. Une maison, située à Balloire, commune de Méron, comprenant trois chambres basses, un cellier dans lequel est un pressoir, une écurie, grenier sur le tout, une cave, cour et jardin, le tout en un tenant, joignant des deux côtés des chemins et d'un autre côté le deuxième lot ci-après.

Mise à prix: trois mille francs, ci..... 3.000 fr.

2e Lot. Une grange, située au même lieu de Balloire, écurie à côté, cour et jardin, le tout en un tenant, contenant environ dix ares douze centiares, joignant au levant le premier lot ci-dessus, au nord la rue et au midi acquéreur Dillay.

Mise à prix: mille fr., ci. 1.000 fr. Total des mises à prix: quatre mille francs, ci..... 4.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements:

1° A M. ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour suivre la vente;

2° A M. V. LE RAY, avoué-co-licitant à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12;

3° A M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, 1° case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé: L. PALUSTRE.

Étude de M. LEDROIT, notaire à Neuillé.

Vente de Matériaux

ET OBJETS MOBILIERS

Le DIMANCHE 13 NOVEMBRE 1887, en la mairie de la commune de Vivy, à 2 heures de l'après-midi, il sera, par le ministère de M. LEDROIT, notaire à Neuillé, en vertu d'une délibération du conseil municipal de la commune de Vivy, du 22 mai dernier, approuvée par M. le préfet de Maine-et-Loire, en date du 17 octobre suivant, procédé à la vente aux enchères publiques:

1° De divers matériaux, tels que: ardoises, bois de charpente, maçonnerie, menuiserie et autres, provenant d'une construction à démolir, autrefois à usage d'école maternelle, située au bourg de la commune de Vivy,

Sur la mise à prix de: 1,364 fr. 76; 2° Et de divers objets mobiliers, également à usage d'école, tels que: bancs, tables, bureaux, tableaux, cartes et autres bons objets.

Sur la mise à prix de: 134 fr. 02. Pour tous renseignements, s'adresser audit M. LEDROIT. (754)

A VENDRE

A L'AMIABLE Un Etablissement de Bains

Bien achalandé, Dans une Sous-Préfecture de la Sarthe. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Par suite de saisie-exécution.

Le DIMANCHE 6 NOVEMBRE 1887, à une heure du soir, au Petit-Puy, commune de Saumur, dans une maison occupée par le sieur GODIVIER, débitant,

Il sera vendu:

Armoire, buffets, tables, chaises, bancs, linges, vêtements, vins, eau-de-vie, liqueurs, verrerie, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

Étude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au premier novembre 1889,

LA MÉTAIRIE DE LA CHARRIÈRE

Sise commune de Saint-Martin-de-la-Place,

Contenant environ 14 hectares 89 centiares,

Actuellement exploitée par les époux Deslandes.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. GAUTIER, notaire.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Maison et Jardin

Situés à la Croix-Gourdon, commune de Saint-Lambert.

S'adresser à M. DELARUE, rue de la Fidélité, 36. (740)

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

A Angers, dans le plus beau quartier de la ville,

Beau Magasin de Bijouterie et Horlogerie

Ball avantageux.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. PAUL ROBIN, syndic de faillites, 36, rue de la Roë. (737)

A CÉDER

La Champignonnière de Munet

Les Récoltes à y faire, ainsi que tout le Matériel.

S'adresser à M. LECOINDRE, à Munet, commune de Distré.

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame, Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

AVEC GARANTIE GRAND CARROSSIER

Agé, parfaitement dressé.

S'adresser à M. RAINBAULT, maréchal, rue de la Fidélité. (747)

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie. (267)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance



Offres et Demandes

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écritures.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une institutrice brevetée âgée d'au moins 21 ans.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

EPICERIE PARISIENNE

M. IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

BOUGIE, le paquet de 500 grammes..... » 75

— première qualité..... » 90

— Perle, qualité extra..... 1 »

— à trous..... » 95

BOUGIE de l'Etoile..... 1 20

Hors l'Octroi, par sortie de 5 kil., 40 c. en moins par paquet.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

Advertisement for DENTS by Léon A. Fresco, Chirurgien-Dentiste, 68, Quai de Limoges, Saumur. Includes text: SANS PALAIS NI CROCHETS, Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.